



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°11 du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit novembre, à vingt heures; le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Séverine DERVAL, Chantal JOUFFLINEAU, Lionel MOAL, Christian BLAISE, Mathieu FRÉMONT, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Jacky LEPAGE, Olivier DERSOIR (arrivé au point IV).

Excusés : Danièle GODET, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

APPROBATION DU PV DU 21 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 21/10/2021.

I. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR VALOREM

Présentation reportée à une date ultérieure.

II. DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

Le complexe sportif actuel fonctionne avec une grande salle de sport, une partie centrale avec un hall d'accueil, des vestiaires et des sanitaires et une seconde salle plus petite avec un sol souple. Ces salles sont très fréquemment utilisées par les associations communales, l'école et les structures pour handicapés présentes sur la commune.

Devant ce besoin croissant, la municipalité souhaite agrandir la seconde salle.

Les associations et autres structures ont été rencontrées afin de connaître leurs besoins et ont donné un avis favorable à la démarche de la commune.

Un terrain limitrophe a déjà été acquis et des études et devis ont été engagés pour un démarrage des travaux en 2022 si possible.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	Taux
Maîtrise d'œuvre	11 000,00 €	DETR/DSIL	48 000,00 €	30%
Charpente, couverture, bardage	90 000,00 €	CRTE		0%
Electricité, chauffage	15 000,00 €			
Sol souple	12 500,00 €	<u>Autofinancement</u>	112 000,00 €	70%
Maçonnerie	20 000,00 €			
Aménagement intérieur	11 500,00 €			
TOTAL DES DEPENSES H.T.	160 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	160 000,00 €	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider et engager les démarches nécessaires au projet de construction/réhabilitation d'un bâtiment communal à vocation sportive.
- De solliciter les Dotations de l'Etat (DETR/DSIL) selon le plan de financement ci-dessus présenté.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

III. PROPRIETE 17 PLACE JEAN BRUCHET

Lors du précédent conseil municipal, les élus s'étaient interrogés sur l'utilisation du local à destination des jeunes de la commune. En effet, celui-ci est composé de 4 logements et d'un jardin dont l'entretien de l'ensemble paraît coûteux en comparaison à son utilisation quasi inexistante depuis 2 ans. De plus, malgré l'intervention du Nulle Part Ailleurs, les jeunes de la commune ne

semblent plus être attirés par ce lieu. Cependant, en cas de demande ponctuelle des jeunes, les salles associatives ou un nouveau local (plus petit) pourront leur être mis à disposition.

Une étude a été effectuée par la société SAFTI qui estime le bien à une valeur entre 46 000 € et 51 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De mettre en vente ce bien** selon l'estimation ci-dessus, au prix de 46 000 €, net vendeur.
- **D'autoriser la délégation de cette vente** par le biais d'une agence immobilière et/ou un notaire.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les documents facilitant cette mise en vente.

IV. COMMERCE ET LOGEMENT COMMUNAL

(Arrivée d'O. Dersoir)

a) Fonds de commerce

Le bâtiment communal situé 8 et 8bis Place Jean Bruchet est composé d'un commerce multiservice et d'un logement.

Le fonds de commerce est la propriété actuelle de Mme Céline RALLU qui doit le transférer à Mme Wilhelmina ROOKS dans le courant de novembre ou décembre prochain. L'ouverture du commerce est prévue à suivre. Comme le prévoit la loi, le conseil municipal doit donner son avis sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De donner son accord quant à la cession du fonds de commerce** de Mme RALLU à Mme ROOKS ;
- **D'autoriser Mr le Maire à signer l'acte notarié** dans le cabinet de Maître COUAILLIER à Château-Gontier (53) ;

b) Bâtiments communaux

Des travaux d'isolation et de réaménagement ont été effectués en 2021 dans la partie logement du bâtiment communal situé 8 et 8bis Place Jean Bruchet. Une extension de celui-ci est en cours de réalisation pour un aménagement intérieur est prévu en 2022. Le commerce et son logement seront loués par Mme Wilhelmina ROOKS dès son entrée dans les lieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De louer l'ensemble du bâtiment** sis 8 et 8bis Place Jean Bruchet à Mme Wilhelmina ROOKS, à l'aide d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, auprès de Maître MENARD, notaire à Craon (53) ;
- **De fixer le montant global du loyer mensuel à 350 €**, pour l'ensemble des bâtiments, à compter de l'entrée dans les lieux du nouveau locataire ;
- **D'indexer le montant du loyer annuellement** sur l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)
- **D'informer que les frais de bail seront à la charge du locataire ;**

V. FRAIS DE SCOLARITE

Le conseil municipal, par délibération du 26/08/2021, avait déterminé un montant des dépenses de fonctionnement par élève s'élevant à 2 184,38 € pour l'école maternelle et à 392,84 € pour l'école élémentaire.

La commune de Niaffles est concernée pour 5 élèves scolarisés à La Selle-Craonnaise.

Par délibération en date du 16/10/2021, le conseil municipal de Niaffles a refusé de participer aux frais de fonctionnement car les élus souhaitent s'aligner sur le montant de la moyenne départementale 2020/2021, qui est de l'ordre de 1 409 € pour les élèves de maternelle et 430 € pour ceux de l'élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter la demande de la commune de Niaffles** de participer financièrement selon les montants déterminés par la circulaire préfectorale n°2020-08 et dont les montants ont été précités ;
- **De proposer ces mêmes montants aux autres communes souhaitant les utiliser** dans le cadre de la participation aux frais de scolarité de leurs enfants scolarisés à La Selle-Craonnaise.

VI. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

a) Signature CTG

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic réalisé au préalable sur l'ensemble du Pays de Craon, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global,
- Renforcer le travail entre les institutions,
- Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire du Pays de Craon

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- La participation des habitants au projet de territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 et avec l'ensemble des communes du territoire du Pays de Craon. Cet engagement implique de prendre actes du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus").
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles.

b) Tarifs accueil périscolaire

Pour être admissible à la Convention Territoriale Globale, l'accueil périscolaire de la commune doit être agréé par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). La commune doit alors suivre des règles d'encadrement, de sécurité et de politique tarifaire établi en fonction de quotients familiaux.

Voici la proposition de tarifs :

	QF < 800	QF > 800
1/2 h matin	0,85 €	0,90 €
1/2h soir	1,10 €	1,15 €
Majoration si enfant présent et pas réservé		0,50 €
Facturation si réservé mais enfant pas présent		selon QF
Garderie transport scolaire		Gratuit
Retard au-delà de 5 minutes		2 € par famille

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De mettre en place, à compter du 1^{er} décembre 2021, un nouveau système de tarification pour l'accueil périscolaire, tel que présenté ci-dessus.**

VII. PLAN LOCAL D'URBANISME DE BALLOTS

La commune de Ballots est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 7 janvier 2016. Le PLU a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvée le 13 juin 2019.

Il s'agit ici de :

- ✓ Modifier le zonage du PLU : supprimer trois étoiles qui prescrivait une protection des commerces au titre de l'article L 151-16 (ancien article L 123-1-5),

✓ Modifier une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU : modifier l'OAP dite de « l'EHPAD » pour autoriser la création de logements sociaux à la place d'une extension de l'EHPAD.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne un avis favorable** à la modification du PLU de la commune de Ballots.

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Aide aux devoirs : une rencontre avec les enseignantes va être organisée.
- Nouveau bureau de l'APE : Présidente => Elodie MAHEU.
- Réunion avec le personnel périscolaire le 16/11 : augmentation du nombre d'enfants à la garderie le matin.
- Cantine/Garderie : facturation de septembre envoyée fin octobre uniquement, suite au transfert de la Trésorerie de Craon vers Château-Gontier : la mise en page des factures était à modifier et l'aval de la Trésorerie à attendre. Les familles ont été prévenues par mail.
- Socle numérique : commande de matériels informatiques. Démarrage de l'opération dans les 6 mois suivant signature de la convention (signée début sept).

➤ **Commission Affaires sociales**

- Réunion du CCAS le 27/10 : devis du repas complet auprès du Marmiton pour 16 €. Retrait des repas par les seniors le samedi 18/12 à partir de 11h, salle Doisneau-Lamy. 5 € demandés pour les 66 ans et + et 16 € pour les accompagnants.
- Accord du CCAS pour vente du local des jeunes.

C
·
J
O
U
F
F
L
I
N
E
A
U

➤ **Commission Espaces verts :**

- Commission du 29/10 : compte-rendu.
- Réflexions en cours pour l'entretien des allées du cimetière : contact pris avec plusieurs sociétés.
- Aire de jeux : réaménagement à prévoir pour le printemps.
- Création d'un city-parc : dossier en cours mais sans doute reporté à 2023.
- Devis reçu pour l'achat d'une réserve d'eau à installer près de l'atelier : 2388 € chez La maison.fr et 2779 € chez Bricomarché, mais produits différents. A mettre au budget 2022.
- Aménagement parc au 9 Place Jean Bruchet à voir avec la commission.
- Aménagement entrée Mairie à voir avec la commission.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- **Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise HOUILLOT pour la réfection chemin communal des Féages pour 5523,20 € ht.**
- Mare Lepage : un élagage et la pose d'une glissière de sécurité devrait suffire.
- Problème inondations du bas du bourg : courrier envoyé à la CCPC le 27/10.
- Radar pédagogique à La Cruie du 02/11 au 10/11 : des excès de vitesse très élevés relevés. Le radar sera repositionné début décembre sur le même secteur.
- Tri des déchets : suite rdv le 8/11 pour suivre le camion de collecte, quelques erreurs ont été constatées notamment qu'il n'y a pas que du plastique alimentaire dans les containers.
- Marquage rue des Etangs : rdv pour devis en cours.

L.
M
O
A
L
/
J.
J
U
G
É

S
.
D
E
R
V
A
L
L

➤ **Commission Bâtiments**

- Nouvelle école : Réunion de chantier du 08/11 : compte-rendu
- Propriété 9 Place J. Bruchet :
 - ◆ Décision de démolition de l'ensemble de la propriété + voir avec la commission « Espaces Verts » pour l'aménagement du parc.
 - ◆ Rdv avec TE53 pour une éventuelle installation de bornes de recharge.
- Commerce :
 - ◆ Travaux couverture terrasse : maçonnerie, charpente et couverture terminées et menuiserie la semaine prochaine.
 - ◆ Aménagement intérieur : point sur les devis par Mathieu.
- Orion : Fuite au niveau de la toiture du hall d'entrée : devis reçu de **Soprema pour 31 536,41 € ttc. Le conseil municipal valide ce devis.**
- Maison 5 rue de la Brûlerie : un courrier de demande de bâchage de la toiture sera envoyé à la famille.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Bilan des préparations de la fête communale de Noël.
- Préparation des décorations du bourg : le 20/11 à 10h à SDL, puis le 04/12.
- Illuminations de Noël installées le 06/12.
- Bulletin municipal en cours : prochaine commission le 01/12 à 20h30.
- Concours des illuminations de Noël lancé.
- Cérémonie des vœux à organiser.

➤ **Commission Finances/Vie économique**

- Commission à prévoir fin décembre/début janvier.

➤ **Autres**

- Point installation Fibre optique.
- Formation CACES en janvier pour Denis (recyclage), Jordan et Raynald (Initiation).
- Inauguration de l'ESAT le 22/10 : Compte-rendu.

IX. DIVERS

- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 16 décembre 2021.
- ⇒ Rappel : cérémonie des vœux le 15/01/2022.

Fin de séance à 23h15

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL	Sylvie BELLANGER
Lionel MOAL	Chantal JOUFLINEAU	Samuel HOUILLOT
Adrien JONCHERAY	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET (Excusée)
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD	Christian BLAISE
Olivier DERSOIR	Cédric RIVRON (Excusé)	Christophe BOIS